

L'illustré » Le dossier mercure empoisonne le Valais



1/2 Entre les années 30 et le milieu des années 70, Lonza a déversé ses eaux industrielles chargées en mercure dans le Grossgrundkanal, photographié ici à Turtig. A cette époque, les sédiments résultant du curage du canal ont été répandus sur les terrains de la région.

Actu

Par Christian Rappaz - 11.02.2015 06:00

Le dossier mercure empoisonne le Valais

Le 16 février, les 1400 propriétaires concernés par la plus importante pollution au mercure qu'ait connue la Suisse sont convoqués par l'Etat du Valais. Après le volet écologique et

sanitaire, le contentieux économique est au cœur de la bataille. Qui paiera la casse? Témoignages et enquête.

«Notre vie est bouleversée. Nous pensons tous les jours au mercure, nous respirons tous les jours du mercure, notre santé psychique et peut-être même physique est tous les jours affectée par ce poison. Ce que nous voulons, c'est l'assainissement complet des sites contaminés pour que nous puissions assainir nos têtes et retrouver notre vie d'avant, dans notre beau village et nos beaux quartiers.» Ce vœu en forme de vibrant appel lancé par Elise Bregy, institutrice retraitée résidant à Rarogne, c'est celui de tous les propriétaires de terrain victimes de la plus importante pollution qu'ait connue notre pays. Sera-t-il entendu par la Lonza ainsi que par l'Etat du Valais et les communes, dont la responsabilité semble également engagée? Pas sûr. A quelques jours de la grande séance d'information convoquée par Jacques Melly, chef du Département de l'environnement, lundi prochain à Viège, la tension monte en tout cas entre les parties. Le point sur cette sale affaire.

De quoi parle-t-on?

La Lonza exploite son usine de Viège depuis 1909. Entre 1930 et 1973, elle a fabriqué de l'acétaldéhyde, un composé chimique obtenu à l'issue d'une synthèse catalysée par de l'oxyde de mercure. C'est ce mercure que le producteur bâlois de spécialités chimiques a rejeté dans le Grossgrundkanal, un cours d'eau qui coule sur une dizaine de kilomètres entre Viège et Niedergesteln, via les villages de Rarogne et de Baltschieder.

50 ou 200 tonnes de mercure?

Durant cette période, la Lonza admet avoir rejeté 50 tonnes de mercure dans le canal. Un chiffre que conteste Médecins en faveur de l'environnement (MfE), qui avance celui de 200 tonnes. L'association basée à Bâle, qui procède à des analyses indépendantes, dit avoir effectué son calcul sur la base de données fournies par la Lonza elle-même (500 g de mercure utilisés pour fabriquer 1 tonne d'acétaldéhyde). Selon MfE, pour la seule année 1964 par exemple, l'usine aurait consommé 9 tonnes de mercure.

1400 victimes

A ce jour, 1400 propriétaires sont concernés peu ou prou par la contamination. Aux yeux de la loi, un sol est considéré comme pollué à partir d'une concentration de 0,5 milligramme (mg) de mercure par kilo de terre et doit être assaini à partir d'une concentration de 2 mg. L'assainissement se fait par décapage de 20 à 50 cm de terre végétale et le coût de l'élimination de cette dernière est estimé à environ 400 francs la tonne.

Comment en est-on arrivé là?

Aussi surréaliste que cela puisse paraître aujourd'hui, la Lonza jouissait selon elle d'une autorisation délivrée par le canton pour se servir du canal comme dépotoir. Les communes traversées par le cours d'eau étaient, elles, chargées de nettoyer ce dernier à périodes régulières. Ce sont les milliers de mètres cubes de sédiments produits par ces curetages qui ont été répandus par les paysans et les citoyens de la région, friands de ce matériau qu'ils n'hésitaient pas à utiliser comme engrais.

A qui la faute?

C'est là que commence l'embrouille. Plutôt cyniquement, la Lonza admet avoir déversé le mercure dans le canal mais rappelle que ce n'est pas elle qui a répandu les terres polluées, ni arrosé les champs avec l'eau du canal. «L'usine bénéficiait d'un contrat pour l'utilisation du canal», renchérit Renzo Cicillini, porte-parole de l'usine de Viège, pour qui les responsabilités de la pollution sont loin d'être claires. Le groupe chimique ne fournit en revanche aucune réponse à la question de savoir pourquoi il n'a pas informé les municipalités et la population de la toxicité des sédiments. «Une toxicité que Lonza redoutait puisque, à cette époque, le groupe imposait un suivi médical aux ouvriers de fabrication et leur accordait une semaine de vacances supplémentaires appelées «vacances mercure», confie l'ancien conseiller d'Etat Thomas Burgener, coprésident bénévole du groupe qui défend les intérêts des propriétaires lésés.

A Sion, le chef du Service de la protection de l'environnement (SPE), Cédric Arnold, affirme avoir retrouvé dans les archives la trace d'une autorisation délivrée en 1938 à Lonza pour une installation permettant de récupérer le mercure. «Des analyses de mercure dans les eaux ne semblent par contre n'avoir été effectuées qu'à partir des années 70», assure celui qui est aux commandes du service depuis dix ans.

Thomas Burgener se demande quant à lui pourquoi le canton, alerté en 1974 déjà par des traces de mercure retrouvées dans le Léman et provenant de Monthey et de Viège, n'a pas réagi avant 2011. «J'étais en culottes courtes à cette époque, mais je ne crois pas que les responsables ont volontairement caché les choses. Je pense plutôt qu'ils n'ont pas saisi l'ampleur d'une pollution dont les médias s'étaient d'ailleurs fait l'écho et qui avaient fait l'objet d'interventions parlementaires au Grand Conseil valaisan. Les gens ne pouvaient pas ignorer le phénomène», répond Cédric Arnold, affirmant que le SPE a également clairement averti les communes de Viège et de Niedergelsten «par lettre, en 1988 et en 1992».

Qui va payer quoi?

Autant le dire tout de suite, si les propriétaires s'attendent à être indemnisés pour les importantes dévalorisations qu'ils subissent ou à être dédommagés pour les futures opérations d'assainissement, ce n'est pas gagné. Le double discours de la Lonza ne rassure personne dans le Haut-Valais. Officiellement, le groupe assure en effet vouloir trouver des solutions rapides mais, en coulisses, il continue de brandir le fameux contrat le liant au canton et aux communes pour l'exploitation du canal et à se disculper de la responsabilité de la dissémination des sédiments. «La Lonza s'est engagée à préfinancer les analyses de terre, les frais d'investigation et d'assainissement sans reconnaissance de responsabilité», confirme Cédric Arnold, qui estime à environ 2 millions de francs le coût des 4000 analyses réalisées par différents laboratoires jusqu'à ce jour. «Mais, in fine, ce sera à notre service juridique de déterminer les responsabilités de chaque partie dans cette affaire. Celle-ci sera close si les parties acceptent les répartitions ou rebondira devant les tribunaux dans le cas inverse. C'est très compliqué, il y a cent ans d'histoire à démêler et chacun se souvient de ce dont il veut bien se souvenir», conclut le patron du SPE.

A la Lonza, on confirme que le groupe ne paiera pas plus que ce que la loi exige. «Le droit décidera», note Renzo Cicillini. «La législation suisse est très vague. Elle dit simplement que celui qui a créé le problème doit le régler», précise Thomas Burgener, étonné par le faible montant provisionné par le groupe chimique pour cette affaire: «Quinze millions. Cela démontre que l'entreprise ne se sent pas vraiment responsable de la situation», estime le juriste haut-valaisan.

Menace de boycott et procès d'intention

Aucun élément déterminant nouveau ne semble se profiler lors du grand raout de Viège. «Nous fournirons un plan d'ensemble de la zone polluée et nous donnerons aux propriétaires touchés les résultats des analyses, parcelle par parcelle. Depuis la dernière séance d'information, la zone d'investigation a été passablement agrandie», explique Cédric Arnold. Egalement présente, la Lonza laissera néanmoins le soin au service cantonal de révéler les résultats des analyses de fruits et de légumes qu'elle a confiées à un laboratoire indépendant (BMG). Thomas Burgener, lui, brandit une menace de boycott. «A ce stade, nous ne savons pas encore si nous participerons. Si c'est pour entendre une longue litanie de chiffres et ne pas soulever la question des responsabilités, notre présence n'est pas indispensable», avertit le futur candidat socialiste au Conseil des Etats, avant d'étayer: «Seule la transparence de tous les acteurs peut produire des solutions. Or ni la Lonza ni le SPE, qui refusent par exemple de rendre public le cahier des charges imposé à BMG pour procéder aux analyses, ne jouent le jeu. Le climat de confiance n'est pas établi», dénonce l'ancien conseiller d'Etat, qui ne perçoit pas son engagement comme «une trahison» vis-à-vis de son canton comme l'estiment certains. «J'ai beaucoup d'amis et de connaissances qui sont touchés par cette affaire, je veux simplement les aider», confie le politicien. En écho à ces accusations, d'autres relèvent que, avant d'occuper ses fonctions étatiques, Cédric Arnold a longtemps travaillé pour BMG, la société mandatée par la Lonza et le SPE pour procéder aux analyses de terre. «C'est une fausse polémique. Cette collaboration remonte à dix ans et, aujourd'hui, je défends avec toute mon équipe les intérêts de la population. Les nombreux assainissements que le SPE a imposés aux industries ces dernières années

l'attestent. Au final, je vois le fait d'avoir travaillé dans le secteur privé plus comme un avantage que comme un inconvénient», se défend l'intéressé.

A l'évidence, la guerre du mercure ne fait que commencer. Comme un symbole, c'est sur des terrains bordant le fameux Grossgrundkanal que se déroulera du 11 juin au 12 juillet la Fête fédérale de tir, présidée par Christophe Darbellay, qui devrait attirer près de 40 000 personnes...



«Nous avons perdu notre qualité de vie»

Elise Bregy, institutrice, Rarogne

Parce qu'elle mesure le poids économique de la Lonza et ses 2800 employés pour la région, Elise Bregy se garde bien d'accabler l'usine. «Nous n'avons rien contre elle, au contraire, nous souhaitons qu'elle s'active encore longtemps chez nous. Mais là, elle a commis un péché mortel qu'elle doit réparer», estime-t-elle. A 65 ans, cette institutrice, installée depuis quarante ans avec son mari dans une coquette villa du quartier de Turtig, rêvait de profiter d'une paisible retraite. C'est raté. Le mercure arrivé par le Grossgrundkanal, qui coule à une cinquantaine de mètres de là, a tout gâché. A cause d'un sol contenant entre 3,1 et 54 milligrammes du métal par kilo de terre, la propriété de 1700 m2 du couple figure depuis janvier 2014 au cadastre des sites pollués. Au-delà de la perte financière et des incertitudes que ce statut induit, les interdictions et autres recommandations venues de l'Etat du Valais affectent directement le quotidien des Bregy. Comme le fait de ne plus pouvoir cultiver le jardin potager. «Nous avons des fleurs, des fruits, des légumes, tout ça, c'est fini», soupire Elise. «Nous avons perdu notre qualité de vie. A chaque fois que je traverse le jardin, je pense au mercure. On s'angoisse aussi pour notre santé, celle de nos proches. Des enfants ont joué sur cette terre, en ont mangé même. Sont-ils en danger aujourd'hui? La vie n'est vraiment plus comme avant», regrette la Haut-Valaisanne, soucieuse de l'issue de cette sale affaire. «La Lonza préfinance les frais d'analyse ou d'éventuels assainissements. Mais qui vous dit que nous ne recevrons pas des factures un jour? Et comment sera la vie le jour où commencera le ballet des camions et des pelles mécaniques pour assainir des milliers d'hectares de terrain?»



«Malheureusement, je n'ai pas assez de mercure»

Sepp Kämpfen, représentant, Rarogne

C'est peut-être par déformation professionnelle que ce représentant en bonbons de 63 ans choisit de prendre le problème en souriant. «Je n'ai pas de chance. Si on avait trouvé plus de mercure chez moi, j'aurais beaucoup moins de problèmes», ironise Josef «Sepp» Kämpfen. Et pour cause, sa propriété de 400 m² sur laquelle il a construit sa villa familiale en 1980 a été placée au cadastre des sites pollués avec une valeur moyenne de 1,1 milligramme de métal par kilo.

«Comme tout ce qui est en dessous de 2 mg ne demande pas d'assainissement aux yeux de la loi, personne, en l'état, ne va payer le nettoyage. Et aussi longtemps que le terrain n'est pas assaini, il restera fiché au cadastre. Autant dire que le prix de la propriété, estimé à 550 000 francs, dégringolera de moitié, voire plus. Qui s'intéresserait à acheter une maison bâtie sur un sol contenant du mercure, même en très petite quantité?»

Soudain plus grave, Sepp Kämpfen se demande également quelles incidences ces matières polluées pourraient avoir à terme sur la santé de ses deux enfants aujourd'hui trentenaires.

«Gamins, ils ont joué des heures sur ces tas de terre amassés le long du canal. Et on sait que le mercure est très toxique, qu'il affecte les fonctions cérébrales et rénales», s'inquiète-t-il. A contrario, la concentration relevée chez lui ne l'effraie pas outre mesure et il continue ainsi à cultiver des fruits et des légumes. A cet égard, il s'amuse d'une autre incohérence, émanant du Service cantonal de l'environnement celle-là. «Après avoir procédé aux analyses de mes fraises, de mes poires et de mes tomates, on m'a informé que je pouvais sans autre continuer à cultiver. En revanche, on m'a déconseillé de manger ma production. Allez comprendre...»



«Ce fut un choc: notre terrain était si toxique»

Janine Dias Antunes-Rubin, avec son fils Lucas, mère de famille, Rarogne

Il y a une dizaine d'années, quand elle a acheté cette belle villa sur un terrain bordant le Grossgrundkanal avec son mari, Janine Dias Antunes-Rubin pensait légitimement avoir réalisé un rêve. Rêve devenu brutalement cauchemar fin janvier 2014, lorsque, à l'instar de dizaines de propriétaires de Rarogne, de Viège et de Niedergesteln, Janine Dias Antunes-Rubin et les siens ont reçu une lettre de l'Etat du Valais leur annonçant que leur propriété recelait du mercure et en

concentration particulièrement élevée: 35 milligrammes par kilo de terre. «Jusque-là, jamais nous n'avions pensé que le sol pouvait être empoisonné. Pour nous, ce fut un grand choc d'apprendre que le terrain sur lequel nous vivons était si toxique», confie-t-elle en avouant être très préoccupée par la santé de Lucas, son fils de 10 ans. «Aujourd'hui, il va bien. Mais demain? Pendant toutes ces années, il a joué autour de la maison, ce qu'il ne peut plus faire aujourd'hui. Et pour l'instant, pas question d'inviter des copains comme on le faisait avant. Notre vie est toute chamboulée.»

Malgré ces angoisses, Janine refuse de céder au pessimisme. «On nous dit que le sol sera bientôt assaini. On s'en réjouit. Et puis, le Département de la santé du canton a commandé une étude qui devra clarifier l'impact du mercure sur notre santé. Ainsi, j'espère que nous pourrons bientôt de nouveau bien dormir.»

Du côté du canton, on confirme qu'une étude pilotée par le médecin cantonal est en cours à l'Université de Zurich et que ses conclusions devraient être connues au plus tard à la fin de l'année. Dans onze mois tout de même...



«Mon terrain valait 250 fr. le mètre. Et aujourd'hui?»

Norbert Salzgeber, employé Lonza, Rarogne

Une personne sur quatre dans les communes concernées par la contamination travaille à Viège, auprès du géant chimique. Norbert Salzgeber est de celles-là. Il exerce depuis quarante ans son job d'employé de commerce au service des achats. Mais il est aussi propriétaire d'un terrain à bâtir de 1300 m² dans le quartier de Turtig, à Rarogne, à une largeur de route du fameux canal. Il est aussi coprésident, avec Thomas Burgener, du groupe Mercure, un collectif qui défend les

intérêts des propriétaires face aux collectivités publiques et, surtout, à son employeur: «L'entreprise respecte parfaitement cet engagement. Je n'ai jamais ressenti une quelconque pression ou entendu une remarque désobligeante à ce propos. Là, je dis chapeau.» C'est tout pour les fleurs. Car côté jardin, si l'on peut dire, l'homme se montre moins enthousiaste. Avec une concentration variant entre 1,5 et 2,5 milligrammes de mercure par kilo, sa parcelle a été placée au cadastre des sites pollués. «Mon terrain était estimé à 250 francs le mètre avant. Et aujourd'hui, combien vaut-il? La moitié? Ou zéro, si l'on ne peut pas construire dessus!» s'insurge Norbert Salzgeber, qui attend d'être indemnisé. Mais par qui? Ni la Lonza ni les collectivités publiques n'ont évoqué cette question. «Ou alors, il faut l'assainir pour pouvoir le sortir de ce cadastre. Mais qui paiera les travaux?» «La loi précise qu'à partir de 0,5 mg, le terrain doit être placé au cadastre mais que jusqu'à 2 mg, il n'est pas nécessaire de l'assainir», rappelle Cédric Arnold, le chef du Service de l'environnement. «Dans ce genre de cas, nous nous trouvons dans une zone grise pour laquelle aucune solution n'a été trouvée pour l'instant», admet Rémi Luttenbacher, responsable des projets environnementaux de la Lonza.



CETTE SEMAINE DANS *L'ILLUSTRÉ*



Société

Les Lolitas, princesses des temps modernes



Reportage

Pilobolus ou la danse des ombres dans la lumière



P

P

S



L'ILLUSTRÉ

TV8

SUPPLÉMENTS

CETTE SEMAINE DANS
L'ILLUSTRÉ

ABONNEZ-VOUS



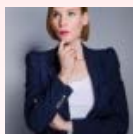
LA FILLE DU BLICK



Graziella, 19 ans, Lucerne

Melissa, 21 ans, Aarau

LA QUESTION SEXY



Par Caroline Fux, 34 ans, psychologue, spécialiste des questions intimes.

"Chaque vendredi, elle me rejoint chez moi et on se dispute, puis tout s'arrange. J'en ai marre..."

AGENDA



01.01 - 31.12.2015
Valais 2015



05.01 - 15.02.2015
Festival International du film de Berlin



02.02 - 15.02.2015
Ski : Championnats du Monde

La sélection de temps libre

CONCOURS





Gagnez des coffrets de parfums, envoûtant pour elle, intense pour lui...



Gagnez 2 entrées pour le spectacle de Fabrice Eboué

Sélection de concours sur AccroWin.ch

LES ARTICLES LES PLUS LUS

11.02.2015 - Au fil de l'info

Roger Hanin, le commissaire Navarro, est décédé dans sa 90ème année

12.02.2015 - Au fil de l'info

Heidi Lushtaku ne récolte qu'une place d'honneur à "Dancing with the Stars" en Albanie

11.02.2015 - Au fil de l'info

La Vaudoise Adriana, 12 ans, future reine du micro

LECTEURS REPORTERS



[NEWSLETTER](#) | [RSS](#) | [PLAN DU SITE](#) | [RECHERCHER](#) |

 **Ringier**

We inform.
We entertain.
We connect.

© 2012 Edition Ringier - Created by Iomedia

